

Assemblée générale du samedi 26 novembre 2016

Adresse : Allée du Stade 3 – 5100 Jambes

L'assemblée générale débute à 09h30

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Carine **DUPUIS** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Michel **COLLARD** (trésorier général), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (vice-président), Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELLEN**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (5 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (avec procuration de Michel Loozen), Claude **Dujardin** (+ procuration de Fabien Muylaert), Patrick **Gillard**, Yves **Lamy** et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (7 représentants/8)

Madame Catherine **Grégoire** (avec procuration de Pascal Lecomte), Messieurs Fabrice **Appels** (+ procuration de Jean-Marc **Tagliafero**), , Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Daniel **Hanotiaux**, Jacques **Lécrivain**

Liège (9 représentants/9)

Messieurs Pol **Bayard**, Jean-Marie **Bellefroid**, Christian **Charlier**, Marcel **Dardinne**, André **Debatty**, Christian **Grandry**, Michel **Halin** (avec procuration de Richard Brouckmans), Jean-Pierre **Lerousseaux** et Alain **Vincent**.

Luxembourg (2 représentants/3)

Messieurs Paul **Groos** et André **Samu** (+ procuration de Michel Thiry).

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Pascal Herquin), Christian **Servais** (avec procuration de Michel Regnier) et Gérard **Trausch**.

Membre du personnel :

Madame Véronique **Laurent**.

*
* *

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

Marie-Thérèse JOLIET	Présidente CP Liège
Martine CORBISIER	Membre CP Liège
Jean-Claude VANDEPUT	Procureur régional
André HANCOTTE	Procureur régional
Alain BUCHET	Président CJR
José LAUWERYS	Président CP Namur
Christophe NOTELAERS	Président CP Hainaut
Christophe MARTIN	Secrétaire CP Namur
Benjamin RIGA	Secrétaire CP Liège
Albert DE SMET	Secrétaire CJ Hainaut
Jean-Claude MARCHAND	Parlementaire Liège
Guy HENQUET	Président honoraire du CP Namur
Jean-Pierre MESPOUILLE	Département Prombas

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues :

- Monsieur Pierre COLLARD, ancien président du BC Naninne
- Madame Christiane BADOUX, ancienne secrétaire du club Féminamur et responsable du calendrier au club Novia Namur et maman de Julie Van Haecke joueuse du NBC Belgrade
- Madame Marie-Paule LAUWERS, maman de Monsieur Jean-Pol HOUART, secrétaire du RBC CINEY ;
- Monsieur Michel DOCQ, ancien trésorier et cheville ouvrière de la RUS Mariembourg
- Monsieur Jacques TANNIER, ancien membre du Conseil judiciaire de Namur, du BC Continental Andenne et papa de Vincent joueur dans les différents clubs d'Andenne
- Monsieur Georges RENARD, ancien président de la JS Keumiée
- Madame Nathalie SONVEAUX, membre du BC Loyers, membre de la commission de propagande, maman de Benoît arbitre régional, d'Olivier et Alexandre Pêcheux arbitres provinciaux
- Monsieur Gaston GOURMAND, membre de comité du club BC Hannut et papa de François Gourmand, ancien joueur de Haneffe et Liège Basket
- Monsieur Didier PAREZ, membre du BC Erpent
- Monsieur Jean-Michel DENEVE, arbitre BBW, ancien membre du CP Bruxelles Brabant Wallon et parlementaire Bruxelles Brabant Wallon
- Monsieur Eugène BIESMAN, ancien arbitre liégeois
- Monsieur Daniel DUPONT, ancien arbitre provincial et secrétaire de la CT Hainaut
- Monsieur Michel PERMANNE, ancien membre du CP Hainaut
- Madame Marie-Claude DETREZ, maman de monsieur Bernard LANGE, secrétaire du CJ Liège
- Monsieur Sabatino DI BARTOLOMEO, papa de Toni DI BARTOLOMEO, parlementaire liégeois et président du BC Modave

- Monsieur Jean JENART, ancien membre du CP Liège
- Monsieur HORRION, papa de Pascal HORRION, entraîneur
- Monsieur Claude SPEELERS, ancien joueur de l'ASTE Kain et ancien membre du CPD Hainaut
- Monsieur Roger DELEPINNE, ancien arbitre national et membre du comité national
- Monsieur Marc SEGERS, papa de Maryline Segers, coach au RBC Marcinelle et beau-père de Sébastien Lacour, arbitre provincial hennuyer
- Monsieur Alain VANHECKE, ancien joueur du Tremplin Mouscron, du BCJS Estaimpuis et du CN Herseaux
- Monsieur Jean-Luc BASTIEN, membre du comité de l'US Lambusart et papa de Mathieu, joueur de TDM2
- Monsieur Christian DECOT, ancien secrétaire du l'UBCF Quaregnon et ancien membre de la CTPH
Monsieur Luc DUPONT, ancien arbitre national
Monsieur Marcel BAR, ancien président de la JS Luttre et papa de Christian Bar, ancien arbitre national
- Monsieur Patrick NORMAIN, ancien joueur et dirigeant du BC L'9 Flénu
Monsieur Pietro MAROTTA, ancien entraîneur et ancien arbitre national
- Monsieur Henri BRANDERS, grand-père de monsieur Christophe Notelaers, président du CP Hainaut et secrétaire du RBC Montagnard
- Monsieur REUCHAMPS, papa de Mme Marie-Jeanne Reuchamps, secrétaire du BC Theux
- Madame Marguerite LAMY, belle-mère de monsieur Valesio, président RBC Haut-Pré Ougrée
- Monsieur Lucien MORIAU, fondateur du RBC Fonds-de-Forêt et papa de madame Michelle Moriau, actuelle secrétaire du club
- Monsieur Jacques RINGLET, ancien administrateur et vice-président de l'AWBB, ancien membre dans divers comités et entraîneur au parcours sans limite

Jean-Pierre Delchef (président) :

« Tristesse, émotion, soulagement, souvenir, regret, tels sont les sentiments qui ont habité depuis le 13.11.16 tous les membres de la famille basketball.

Immense tristesse, face au départ d'un être cher.

Emotion que l'on a envie de partager un moment, par un coup de téléphone, un message sur son gsm, par les réseaux sociaux, qui prouvent ici

Soulagement d'avoir pu rendre hommage à sa carrière lors de l'assemblée générale de juin 2016.

Souvenir de tout ce que l'on a vécu ensemble.

Regrets, aussi, d'avoir remis à plus tard la visite qui était programmée, et que l'on n'a pu honorer.

Par sa nombreuse présence, jeudi dernier, les représentants du basketball namurois, wallon et belge ont souhaité saluer la mémoire de Jacques Ringlet.

Ami aux innombrables surnoms qu'on lui donnait avec une réelle affection : le namurois de l'éternité Tonton Jacques, Papy, JR, Saint-Jacques, le distrait, Mister Ringlet.

Que ce soient d'anciens joueurs et joueuses, des dirigeants de clubs de sa chère province, des représentants fédéraux, tous ont désiré saluer le départ d'un professeur incomparable, remercier une figure incontournable du basket-ball namurois, pour tous les services rendus. Depuis dimanche dernier, les auteurs de messages sur les réseaux sociaux, se sont associés au deuil de la famille de Jacques.

L'hommage que nous rendrons aujourd'hui se déclinera en trois temps. Le coach, le membre fédéral, l'homme que nous avons tous appris à connaître, à côtoyer, à apprécier.

A la lecture des messages de condoléances, qui sont venus des 4 coins de Belgique, c'est inimaginable le nombre de joueurs et joueuses qui ont été formés, éduqués, conseillés par Jacques Ringlet.

Les premiers ont découvert le basket grâce à un prof de gym, qui mettait le goût de l'effort au dessus de tout.

Les seconds ont franchi les étapes d'une carrière de sportif sous sa direction.

Les derniers, et non les moindres, ont rencontré en Jacques un passionné qui les a aidé à faire de leur sport une profession.

Ainsi, Jacques Ringlet aura formé un bon nombre de générations de basketteurs et ils ont pour lui une grande gratitude.

Même si les victoires ne constituaient pas son objectif premier, on ne peut passer sous silences les nombreuses années passées au Belfius Namur Capitale, souvent dans l'ombre, rarement dans la lumière, mais toujours prêt à pallier l'une ou l'autre défaillance.

On ne peut ignorer que Jacques a été coach adjoint de l'Equipe Nationale, dont il suivait encore d'un œil attentif, les prestations.

On se doit de rappeler que Jacques fut le président écouté de la BBKA, dont il ne cessa jamais de rappeler le rôle essentiel dans la formation continuée des cadres. Expert en évaluation de clinics, de camps aux Etats-Unis, il aura entraîné à sa suite bon nombre de jeunes, avides de savoir ou d'aventures.

On comprendra dès lors que l'AWBB fut portée sur les fonds baptismaux, Jacques fut nommé à la tête du département 'Entraîneurs'.

Mais, au dessus de tout cela, Jacques avait la fierté du travail bien fait, d'un engagement sans failles. ET quand un de ses protégés atteignait les sommets, il savourait cette réussite comme si c'était la sienne. Jacques un teacher, au sens noble du terme, prônant la rigueur, la perfection, le respect de l'Autre.

Connu comme un loup blanc dans la province de Namur, Jacques n'eut aucune peine à se faire élire comme parlementaire et devenir ainsi un des représentants des clubs namurois.

Et quand, le 30.06.2001,

*dix intrépides furent élus au conseil d'administration,
poussé par l'idée de servir, de faire du basket la meilleure des promotions,
Jacques Ringlet sera l'un des deux namurois
qui pousseront la porte d'une nouvelle vie, pleine d'aléas.*

*Quand, en 2002, l'idée fut lancée
d'un Centre de formation mettre sur pieds ,
il fallut qu'un des nôtres prenne au quotidien,
la responsabilité d'être présent du soir au matin.*

Jacques répondit naturellement, ajoutant même qui d'autre ?

Côtoyer les futures élites de notre discipline fut assurément une autre de des priorités.

Vice président de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball, il le prenait sur lui de la représenter un peu partout, avec une élégance incomparable. Un grand ambassadeur de notre sport.

C'est avec une certaine émotion que nous nous souviendrons encore longtemps de sa mise à l'honneur lors de l'assemblée générale de juin dernier. De l'hommage vibrant de ses pairs mais surtout de sa dernière sortie, quand au terme de son allocution, il avait conclu par ces mots « Un grand merci à tous pour votre amitié et votre dévouement. Le basket en a bien besoin »

Nous lui avons répondu que c'est nous que le remercions pour tout ce qu'il avait donné au basket.

A côté du coach, du membre fédéral, il y a l'homme.

L'homme qui ne laissait personne insensible par son franc-parler, par la justesse de ses propos. Jacques était d'une compagnie agréable. Il avait tout connu et partageait sans compter les moments forts de sa carrière.

Disponible, nous savions que nous pouvions toujours compter sur lui. Jamais, il ne refusait jamais un engagement, une réunion, sauf peut être quand il devait siéger pour désigner le sportif namurois de l'année. Ces jours là, il n'avait aucun scrupule à nous abandonner à notre sérieuse activité.

Bon public et victime consentante de nos jeux de mot, de nos blagues, il nous lançait souvent « Hé ! Tu crois que celle-là, je l'ai crue ? »

Sa distraction était autre source de rigolade.

Jacques était d'une gentillesse inégalable et s'il était parfois bougon, il ne disait jamais non.

Grand défenseur des valeurs humaines.

Certes, la vie sportive de Jacques fut bien remplie.

Les élèves de Malonne, les joueurs et joueuses des clubs namurois qu'il a accompagné pleurent leur professeur, la province de Namur perd un exemple, le conseil d'administration de l'AWBB un de ses repères.

Un très grand monsieur s'en est allé et son action pour la province de Namur, pour l'AWBB, pour le basket-ball belge, restera à jamais inscrite dans nos mémoires. »

L'assemblée se recueille à la mémoire de ces défunts disparus depuis l'assemblée du 18 juin 2016.

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : mesdames, messieurs, bienvenue à la première assemblée générale de la saison 16-17. Je souhaite aux membres effectifs une assemblée fructueuse

Les objectifs 2016 concernant sont acquis.

L'équipe nationale messieurs s'est brillamment qualifiée pour le championnat d'Europe 2017. Pas plus tard que mercredi, les dames ont fait de même.

Ce qui veut dire que les équipes nationales seniors se sont qualifiées la même année pour la phase finale d'un championnat d'Europe Ce sera la dernière fois, au vu des modifications du calendrier FIBA.. Succès qu'il ne faut pas nier. Succès dont la base est l'action des tous les clubs AWBB et VBL.

C'est un succès sur la base d'un investissement de la part de l'AWBB, de la VBL et de la BLB.
C'est un engagement, qui grâce à votre soutien, est également digne d'éloge.

Nous avons une réelle satisfaction d'avoir pu, mercredi, féliciter en votre nom les joueurs, joueuses, staff qui se sont engagés pour aboutir au résultat souhaité. Il nous reste à leur souhaiter bonne chance pour 2017.

D'aucuns rêvent déjà d'être champions d'Europe, cela me paraît quelque peu difficile mais nous reviendrons en juin avec la présentation des nouvelles compétitions FIBA et il n'est pas impossible que la FRBB participe à la première coupe du monde 2019, sur la base, bien sûr, des rencontres éliminatoires.

C'était l'introduction à la pointe de l'actualité.

Je vous propose d'entamer l'ordre du jour, en remerciant le travail des groupements parlementaires, de la commission financière qui s'est réuni par deux fois pour établir le budget et donner leur avis par la suite, de la commission législative, même s'il n'y avait pas beaucoup de points statutaires à l'ordre du jour, le conseil d'administration a préparé cette assemblée générale à raison de 3 réunions et nous sommes réunis aujourd'hui pour que vous puissiez prendre les décisions.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Jean-Pierre Delchef (président) : 30 présents ou valablement représentés

2. Présentation du budget de l'année civile

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de passer la parole au trésorier général, je rappellerai que les économies présentées en 2016, sont maintenues à tous niveaux. Que ce soit pour les missions de base, tenant compte des contingences budgétaires, nous avons opté pour un statu quo réfléchi. On poursuit l'informatisation, et celle-ci est sous contrôle en 2016 et le sera également en 2017. Il y a une nouvelle approche des équipes nationales, sur laquelle nous reviendrons. Mais il appartient au trésorier général de vous expliquer les grands lignes du budget 2017.

Michel Collard (trésorier général) : budget 2017 est un peu modifié dans la forme, toujours avec les différents centres de coût, mais en tenant compte des charges et produits, tels qu'ils sont au plan comptable de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En somme, on s'est adapté aux exigences de notre pouvoir de tutelle. Nous avons eu un audit du bureau d'expert comptable de réviseur d'entreprise pour le compte de la FWB, qui nous a fait une série de remarques. Ce qui les intéresse, ce ne sont pas les départements ou les centres de coût, ce qui les intéresse, c'est plutôt le global, les montants qui sont liés aux subsides et qui doivent faire l'objet d'une vérification par la Cour des Comptes. Nous nous sommes adaptés aux exigences, en reprenant les comptes tels qu'exigés dans le bilan que nous devons fournir à la FWB.

La commission financière a approuvé cette présentation, qui lui convient bien. Donc, la modification de la forme positive pour tout le monde.

Modifications prévues pour l'année prochaine puisque pas plus tard que le 6 décembre, j'ai réunion avec les services comptables de la FWB. Cela concernera principalement les activités subsidiées de la direction technique : les stages, les matches de préparation, tout ce qui est dans le plan programme. On doit retrouver les mêmes chiffres entre le plan programme, le budget et le bilan. Ceci afin de faciliter leur travail et nous sommes bien sûr obligés de suivre les directives.

Quelques modifications au niveau de la FRBB. Stefan Garaleas a repris le secrétariat et également la gestion financière. Par exemple, on ne trouve plus le solde de la Loterie Nationale, on reçoit l'ensemble mais il faut payer les charges. Avant, la FRBB prélevait ses frais de fonctionnement sur le subside du Lotto. Maintenant, ils

nous versent l'entièreté du subside et on reverse à la FRBB ses frais de fonctionnement. Il faut donc bien faire attention à ces modifications dans le budget. C'est quelque chose qui est en évolution, qui ne reste pas figé. Le budget 2017 est réalisé en équilibre. Un solde positif de 11.011,00 euros

Charges : 2.471.565 €

Produits : 2.482.576 €

Avant, on incluait les produits dans chaque département alors que finalement, les produits, c'est l'AWBB. Les trois piliers des recettes des produits AWBB sont les clubs, les subsides et le sponsoring.

On a donc réparti en trois piliers et en incluant dans chaque pilier :

- les recettes clubs
- les subsides (subsides FWB : subsides forfaitaires et complémentaires qui reprennent la subvention de fonctionnement et la formation des cadres et les autres subsides englobent Maribel, Actiris, le non-marchand, la Loterie Nationale, les subsides de la FIBA, subsides pour des actions spécifiques)
- le sponsoring.

Suite à la réunion avec la commission financière, le budget a été adapté. On a retiré tout ce qui était charges et produits pour le « Wheelchair Belgian Lions ». Nous servons d'intermédiaire pour l'équipe nationale de handi basket. On intègre leurs dépenses et recettes, mais elles doivent être en équilibre. Décision prise par la commission financière de les retirer des classes 6 et 7, ils seront repris en classe 4, comme un comité provincial. Ils n'apparaîtront donc plus dans les comptes charges et produits du budget de l'AWBB.

3. Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Delchef (président) : Merci Michel. Nous donnons la parole au président de la commission financière

Claude Dujardin (**Bruxelles Brabant Wallon**) :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,*

Contrairement aux années précédentes, où c'était la finale du rapport, je vais commencer par remercier, outre notre secrétaire Philippe AIGRET pour son esprit de synthèse et la rapidité de ses rapports, le bureau du CdA et son trésorier Michel COLLARD, en tête, pour les réponses précises à toutes nos questions.

La Commission financière voudrait aussi souligner que pour la deuxième année consécutive, nous avons reçu les documents sur le budget dans la fourchette de date établie. Ce qui nous a permis de travailler correctement. Nous osons espérer qu'il en sera de même pour la présentation du bilan 2016.

Nous répétons qu'il n'est jamais facile d'établir un budget sur une année civile donc sur deux saisons sportives; il faut prévoir des montants pour des activités dont on ne sait pas si elles vont avoir lieu.

Ceci étant dit, pour 2017 on nous présente un budget en équilibre avec une petite avance de € 11.011,-. Il faut savoir qu'après divers étapes, réunion du CdA, réunion de la Commission financière et réunion du bureau du CdA avec la Commission financière, plusieurs postes ont été modifiés. Après toutes ces réunions, la CdA a encore trouvé des postes pour influencer positivement ce budget.

En résumé, prévision de charges bancaires de € 1.000,-, suppression des chiffres au WHEELCHAIR qui sera géré comme un comité provincial, ajout d'un montant pour la location de nos camionnettes et surtout un supplément de € 16.000,-, (pour arriver à € 35.625,-) du subside de LOTTO.

La commission financière a eu quelques difficultés à comparer les documents reçus. Nous avons reçu pour la 3eme année consécutive la présentation du budget sous une nouvelle forme. Il est vrai que notre autorité de tutelle (la fédération Wallonie Bruxelles) impose cette façon et qu'il serait malheureux que la présentation soit différente pour nous. D'autant plus que nous reconnaissons que cette dernière nous convient.

Il y avait aussi des petites différences entre le détail reçu des responsables et le nouveau tableau. Sachant que c'est le tableau qui est correct, nous avons adapté la réalité aux détails. Ceux-ci, présentés par chaque département, nous ont dans un premier temps inquiétés par leur copier/coller. A la réflexion du secrétaire général et du Président, nous pouvons admettre qu'un responsable de département estime que son budget est correct et qu'il demande le même montant pour l'année suivante compte tenu de ce que nous avons dit plus haut. Mais nous avons tout de même souri de voir certains départements demander le même montant total en prévoyant de se réunir plus souvent en s'écrivant moins ou s'écrire plus souvent en se réunissant moins.

Nous retiendrons les paroles de notre Président : MAIS QUELLE IMPORTANCE ?

Nous répondons à cela : c'est vrai pourquoi s'énerver sur un budget alors que c'est le résultat qui compte ? Nous vous promettons de nous énerver plus à l'examen du bilan si celui-ci n'est pas bon.

Nous avons aussi évoqué les charges du bâtiment avenue PH Spaak suite au déménagement de la VBL. Notre Président nous a assuré que ce déménagement ne changera pas les coûts pour l'AWBB, la FRBB, propriétaire actuel ne peut augmenter les charges.

Nous avons fait remarquer que les recettes de l'AWBB sont constituées de 56 % par des subsides. Quand on entend le nouveau ministre déclarer que « c'est en 2018 qu'on va voir les économies », nous nous interrogeons sur l'avenir de l'AWBB.

Nous avons reçu toutes les réponses à nos nombreuses questions concernant entre autre, le coût des coupes et médailles, l'arbitrage AWBB, la coupe AWBB, le « price money » pour les équipes finalistes de la coupe de Belgique dames et les dépenses afférentes aux personnels sous la coupole du Directeur Technique.

Nous avons enfin proposé deux modifications au TTA pour l'indemnité de boissons à 5 € au lieu de 4 et de l'indemnité de secrétaire à 35 € au lieu de 32. L'impact de ces deux demandes serait de € 10.000,- selon le trésorier général (9.200 + 800). Difficile d'accepter ces propositions compte tenu du climat financier actuel.

Le président de l'AWBB nous confirme que le budget informatique est sous surveillance et les dépenses strictement contrôlées. Des projets sont en cours concernant l'amélioration du site et la gestion des bases de données.

Enfin nous avons eu un échange de vues concernant le projet de diminution et l'utilité des contrôleurs aux comptes régionaux.

Après examen de toutes ces données, la commission financière donne un avis favorable au budget 2017 présenté.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Jean-Pierre Delchef (président) : Merci monsieur le président de la commission financière. Les éléments repris dans votre rapport confortent bien évidemment les travaux que nous avons eus. Quand vous disiez que les délais avaient été respectés, c'est un engagement qui avait été fait et je suis heureux de pouvoir dire à l'assemblée générale que cet engagement a été tenu. Il est évident qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit. Il faut gérer les activités de l'AWBB, qui sont en croissance exponentielle, mais en respectant les délais statutaires.

Quand vous dites que nous avons influencé le budget, je préfère que vous disiez que qu'on l'ait adapté. Parce que le pouvoir d'influence fait l'objet dans d'autres milieux de recours judiciaires et il ne faudrait pas qu'on puisse nous taxer de délit d'initié.

Il n'y a pas qu'en matière budgétaire que l'ADEPS remet un peu sur les rails la politique du sport de haut niveau, on y reviendra atout à l'heure avec le plan basket 2017-2020.

Je crois que nous avons passé quelques années sereines au niveau de la présentation des justificatifs des subsides reçus. Ils vont dans le détail et lorsque nous posons la question à l'administrateur général, on nous répond que ce sont des deniers publics, qui sont également contrôlés par la Cour des comptes et préalablement à cela, ils font des audits financiers dans les différentes fédérations, en tenant compte du montant des subsides octroyés.

C'est un fait, et on doit s'y adapter, et sachez que ce n'est pas uniquement en matière financière qu'il faudra travailler, les modifications des statuts de notre ASBL seront mises à l'ordre du jour de l'assemblée de mars 2017.

Concernant les budgets des départements, je fais pleinement confiance à mes collègues administrateurs et responsables des départements. Tant que l'AWBB avance, tout le monde s'y retrouve.

La problématique du déménagement VBL, c'est clair, je le confirme, et je l'ai dit au président de la VBL, il est exclu que l'AWBB prenne en charge l'entièreté des charges communes. Il m'a répondu, c'est naturel, j'en aurais fait autant. C'est déjà un point d'accord.

J'avais demandé au secrétaire général de la FRBB de provoquer une réunion pour gérer les problèmes inhérents au départ de la VBL. Il y a des problèmes d'agenda, une réunion était prévue le 28/11 mais la VBL ne saura pas venir. Mais il appartient au conseil d'administration de la FRBB de prendre ses dispositions. Nous y reviendrons tout à l'heure, lorsque nous aborderons le point 14.

Que les recettes soient constituées de 56 % de subsides, c'est logique. C'est logique dans le cadre de politique de haut niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les subsides sont inhérents aux efforts faits par l'AWBB et la FRBB en matière de politique de haut niveau et ça tient la route. 56%, c'est beaucoup, il faut tâcher de trouver d'autres recettes et soyez assurés que nous sommes conscients de cela.

Et lors de notre premier conseil d'administration, nous avons pris comme point d'attention pour la saison 2016-2017, la prévention des risques financiers. Michel Collard avait présenté un document qui a fait l'adhésion du conseil d'administration, pour savoir comment prévenir les risques, y répondre. Et une fois que nous aurons déterminé un certain nombre d'actions, on reviendra vers la commission financière pour évaluer cela ensemble.

Nous ne sommes pas les seuls interpellés par la ventilation des recettes. Il faut tenir compte du fait qu'au niveau national, Orange sera partenaire du basket pour 3 ans. La finalisation du contrat est soumise à l'approbation d'Orange France. Donc, on avance lentement mais il est clair que nous pouvons compter sur un partenaire d'une certaine importance pour 2017.

Il y a d'autres recherches sponsoring au niveau national, qui doit permettre une certaine partie de la viabilité de l'AWBB.

Et n'oublions pas que la FIBA est attentive à la bonne santé des fédérations nationales. Cela fait 2 ans maintenant que nous recevons des subsides de la FIBA, en tenant compte de nos investissements en matière de promotion du basketball. Dans le désordre, les directions techniques AWBB et VBL ont présenté un plan d'action U15 (antichambre des équipes nationales U16), qui a été pris en considération par la FIBA. Des subsides ont été versés en 2016 et le seront également en 2017. Je parle, de mémoire, de 25.000 euros pour la Belgique

3x3 fait également objet d'attention de la FIBA puisqu'ils souhaitent que cela devienne une discipline olympique. Et il y a des possibilités de recevoir des subsides de ce côté-là aussi mais il faut bien évidemment participer aux organisations FIBA.

Première nouvelle, la FIBA ne peut plus, fiscalement parlant, thésauriser leur bien, ils préfèrent les redistribuer à leurs différents membres, c'est à dire les fédérations nationales. En 2016, bonne surprise, la FIBA rétrocède un montant de 7000 euros par équipes de jeunes nationales qui a participé à un Championnat d'Europe.

6 équipes belges ont participé, soit un total de 42.000 euros pour la Belgique. Nous attendons donc, en 2017, un montant de 21.000 euros pour l'AWBB.

Nous avons eu une réunion du personnel, chaque membre du personnel aura un objectif à atteindre pour juin 2017.

En matière de sponsoring et marketing, il faudra qu'il y ait des avancées

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : suite à l'examen du budget présenté différemment, plusieurs points font débat, notamment des frais de logement dans différents départements ont été ajoutés.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : ma réflexion n'était pas vraiment celle-là. Dans le département mini basket, on prévoit 3000 € de frais de représentation. Alors que, par exemple, dans le département jeunes, on prévoit 100 euros. J'aurais voulu savoir à quoi cette différence correspondait.

2eme question : comparaison entre le coût total entre le département championnat et le département coupes : en championnat, le budget est de 12.000 euros et en coupes, le budget est de 16.200 euros.

La différence vient d'un poste honoraire de 7000 euros dans le département coupes AWBB, dont nous ne connaissons pas l'objet exact.

Le dernier point concerne le département coupe de Belgique Dames. Ma première question sera une question de fond : l'organisation de la coupe de Belgique appartient désormais à Prombas. Peut être que c'est une année sur deux que nous l'organisons mais cela ne devrait pas se trouver sous cette forme dans le budget à la rubrique « subsides », pour un montant de 4500 euros, alors qu'il s'avère être un price money payé aux joueuses

Jean-Pierre Delchef (président) : le price money est payé aux clubs

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : OK, mais je m'interroge sur le fait qu'on doive payer des clubs parce qu'ils atteignent un résultat en coupe de Belgique Dames. Est-ce que c'est aux autres clubs de financer ce genre de choses ? Est-ce que c'est conforme à la stratégie qu'on défend ?

Jean-Pierre Delchef (président) : Merci pour ces questions qui nous permettront d'expliquer en détails notre manière de fonctionner. Nous n'avons pas reçu ces questions mais nous répondrons en direct. La première question concernait les frais de représentation dans le département mini basket

Isabelle Delrue (conseil d'administration, présidente du département minibasket) : le terme est sans doute mal utilisé, il ne s'agit pas de frais de représentation mais de visionnement. 3 & 3, 4c4 et 5c5. Des formations sont organisées et ce sont des vacataires qui donnent ces formations, des visionnements également.

Jean-Pierre Delchef (président) : on adaptera la formulation. Donc on peut laisser tomber la question sur la comparaison avec le département Jeunes ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : oui, tout à fait

Jean-Pierre Delchef (président) : Je donne la parole à Bernard Scherpereel pour le point concernant les 7000 euros du département coupes, en disant quand même au préalable que la coupe AWBB, qui constitue un des fleurons de la fédération, requiert une attention particulière, un autre mode d'organisation, que Bernard va vous présenter.

Bernard Scherpereel (conseil d'administration, président du département coupes) : tout est regroupé dans ce compte honoraire. On retrouve là dedans les réceptions VIP, mais aussi des frais liés à la sono, à l'animation, aux fleurs, au photographe... Dans ce poste là sont regroupés toute une série d'éléments. Je peux demander à l'avenir que les détails des postes vous soient communiqués.

Michel Collard (trésorier général) : toute prestation qui génère une facture sont mis dans ce poste honoraires.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : serait t'il possible de ventiler ce montant ?

Michel Collard (trésorier général) : l'année passée, suite à une remarque de la commission financière, différents postes honoraires ont été créés. Transport,... tout ce qui est facturé par personne extérieure, sont repris dans le poste honoraires. Que ce soit un coach qui facture ou quelqu'un qui fait la sono pour une finale de Coupe, c'est repris dans un poste honoraire.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je désirais par contre féliciter le département Coupe d'avoir supprimé les frais de logement

Jean-Pierre Delchef (président) : ils n'ont pas été supprimés mais transférés au 1011. Si nous devons payer les kilomètres de ceux qui viennent travailler, cela équivaut à une nuit d'hôtel.

Pour ce qui concerne la Coupe de Belgique Dames, j'ai beaucoup de sympathie pour les nouveaux parlementaires qui s'investissent dans la gestion de notre fédération mais ce price money existe depuis au moins 20 ans.

Pourquoi ? Vous ne devez pas oublier que la coupe de Belgique Messieurs est récupérée par la ligue pro et il y a un Price money. Mais il faut tenir compte de l'égalité proportionnelle des rentrées Coupes de Belgique Dames et Messieurs et il a été jugé, il ya plus de 20 ans, du temps de la FRBB, de donner un petit price money aux clubs. 3000 euros pour le vainqueur et 1500 pour le finaliste, à titre de traitement équitable.

Pas une mauvaise idée de le mettre dans le budget Prombas mais à l'heure actuelle il n'y a pas de budget Prombas parce qu'il n'y a que quelques petites dépenses et peu de recettes. A tel point que les frais de déplacement des membres AWBB son supportés par le conseil d'administration de l'AWBB. Ce n'était pas une priorité, la priorité était de garder la compétition en l'état. Donc transférer pourquoi pas mais cela veut dire trouver une synergie avec nos amis de la VBL. Le Price money est payé de manière alternative. Et l'année passée, ce price money a été payé par la VBL à deux clubs francophones.

Gérard Trausch (Namur) : contraintes budgétaires nous impose d'être attentifs.

Questions de fond : notion du PF18, nous avons un boni de 80.000 euros pour la saison 15-16. Nous en avons déjà discuté. Idée lancée par le trésorier général de donner plus aux équipes de jeunes si boni augmentait. Où en est-on ?

Je constate aussi que le document présenté à la dernière assemblée générale met un solde de 34.000 euros au PF18. Où se trouve cette somme ? Elle n'est pas reprise dans le budget.

2eme question : 70.000 euros représentant les amendes pour absence de licence de coach. Intention de doubler la tarification d'absence de licence de coach. On pourrait alors avoisiner les 150.000 euros. Quels sont les objectifs du conseil d'administration par rapport au suivi de la formation des cadres ?

TTA – PA79, nous avons décidé que c'était zéro. La somme est toujours reprise dans le budget

Je trouve quand même étonnant qu'une fédération qui a plusieurs centaines de milliers d'euros sur ses comptes, affiche un montant de zéro en termes de produits financiers.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : ce n'est pas un bilan, c'est un budget

Gérard Trausch (Namur) : mais au budget, il est indiqué zéro et je trouve interrogatif d'afficher ce montant nul

Jean-Pierre Delchef (président) : si j'ai bien retenu, il y a quatre questions. Nous sommes d'accord que nous visons aujourd'hui l'approbation du budget et non du bilan.

Gérard Trausch (Namur) : le document que nous avons reçu affiche un boni de 34.000, dans le budget

Jean-Pierre Delchef (président) Vous nous parlez d'un document qui reprend la répartition du PF18, rien à voir avec le budget 2017.

Licence technique, pas de modification dans le budget 2017 et nous en discuterons au mois de mars 2017. Nous avons entendu les remarques relayées par les parlementaires. Le conseil d'administration va revoir sa copie, à l'initiative de Jean-Pierre Vanhaelen, en ce compris les amendes qui frappent les entraîneurs.

Ce sera lié à une réflexion globale présentée au mois de mars

Le PA 79 sera changé. Concernant les produits financiers, je laisse le soin à Michel de répondre.

Michel Collard (trésorier général) : c'est un document qui date du mois de juin, il s'agissait d'une estimation pour la saison 16-17. Je peux dire que les licences collectives, pour 16-17, sont de 787.400 euros au lieu de 834.100 euros (estimation) donc, une perte de plus de 60.000 euros, parce que moins d'équipes seniors inscrites. J'attends encore les chiffres des équipes de jeunes mais jusqu'à présent, il a moins d'équipes de jeunes, ce qui fait que si il y a moins, on distribue plus. Entre temps, retrait de Pepinster en D1, de Fleurus en D2 et de Spa en D3. 76.000 euros de licence collective en moins, par rapport à mes estimations présentées en juin dernier.

Je serais en mesure de communiquer les chiffres réels de licence collective et de distribution pour les équipes de jeunes pour la fin du mois.

Gérard Trausch (Namur) : je ne comprends pas pourquoi les chiffres dont on parle (une prévision) ne sont pas repris dans le budget

Michel Collard (trésorier général) : parce que ce sont des comptes de classe 4 donc pas repris dans les charges et produits, de même que les frais de fonctionnement des provinces, qui sont de classe 4. C'est une technique comptable

Gérard Trausch (Namur) : par rapport aux 80.000 euros, peut-on savoir ce qui va se passer ? Return au niveau des clubs ?

Michel Collard (trésorier général) : je ne sais pas le dire maintenant. Mais il vaut mieux toujours gagner la même chose ? Ou distribuer plus cette année et peut être moins l'année prochaine ?

Gérard Trausch (Namur) : il y avait quand même le solde de la saison antérieure

Michel Collard (trésorier général) : non, c'est comme un vase qui se remplit et se vide. Ce n'est pas un solde cumulé

Jean-Pierre Delchef (président) : nous sommes d'accord pour dire qu'il ne s'agit ni de charges ni de produits 2017, du fonctionnement de l'AWBB et de ses activités.

Michel Collard (trésorier général) : le fonds des jeunes ne fait pas partie des charges et produits. Comme tous vos frais, les commissions provinciales et régionales.

Jean-Pierre Delchef (président) : je propose que cette discussion se poursuive à la commission financière et que tout un chacun qui fera partie de cette réunion puisse poser ses questions.

Michel Collard (trésorier général) : concernant les produits financiers, nous n'avions pas prévu les charges financières. Avec la Commission Financière, nous avons mis 1000 euros en charge financière. Et avons discuté avec la Commission Financière de ne rien mettre en charges financières, vu le peu d'intérêt

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : pas une question mais une idée, sur laquelle je voudrais revenir. Je sais que chaque département rentre un tableau. C'est une ancienne idée, déjà émise il y a deux ou trois ans, lorsqu'il y a un changement, une augmentation ou diminution de chiffre, pourrait-on avoir des explications au préalable du responsable du département ? Ce serait fait avant l'assemblée générale

Jean-Pierre Delchef (président) : l'idée est retenue.

4. Approbation du TTA

4.1. Proposition de modification du TTA

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez le tableau qui reprend une politique d'arrondis, sur la base de tout ce qui est égal, supérieur ou inférieur à 0,50 €

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : pourquoi voter cela maintenant ? On a voté tout le TTA en juin. Nous avons oublié ces arrondis ci mais globalement, nous avons voté tout le TTA.

Jean-Pierre Delchef (président) : on ne le trouve nulle part, pas repris dans le PV ni l'ordre du jour. Je préfère recommencer, ne fut ce que pro format, un vote.

Michel Collard (trésorier général) : quand j'ai fait les arrondis, je n'ai fait que les amendes. Je me suis dit que les indemnités devaient faire l'objet d'un débat séparé.

Gérard Trausch (Namur) : on nous demande un vote sur l'ensemble du tableau. Je me rappelle que la Commission Financière proposait un montant de 5 euros pour l'indemnité « boisson ». Soyons raisonnable, pas changé la somme de 4,23 euros depuis 2011. Nous sommes tous des bénévoles, je pense qu'aucun club n'aurait de commentaire à faire sur le fait de passer de 4,23 euros à 5,00 euros. Tous les clubs comprendraient aisément que cette indemnité augmenterait un peu en 2016.

Jean-Pierre Delchef (président) : on parle de 2017 et pas de 2016.

Ensuite, c'est un membre de la Commission Financière qui a fait la proposition, et sauf erreur de ma part, après discussion, et compte tenu des conséquences financière, cette proposition a ensuite été retirée. Il n'y a en conséquence plus de demande puisqu'elle n'a pas été approuvée par la commission financière.

Gérard Trausch (Namur) : j'ai quand même lu cela dans deux rapports

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : exact mais la demande a été retirée

Fabrice Appels (Hainaut) : impact budgétaire de 9.200 euros si on passe de 4,23 € à 5,00 €.

Vous venez de signaler que les commissions ne sont pas reprises dans le budget, puisque ce sont des comptes de classe 4.

Petit calcul rapide : 9.200 € x 0,77 € (augmentation), ca fait 11.948,00 € de frais de boisson en plus. Ca me semble énorme.

Michel Collard (trésorier général) : au bilan 2015, nous avons en 51.290,00 € de frais de boissons et consommation. Passer de 4,23 € à 5,00 €, c'est 18% d'augmentation et 18% de 51.290,00 € c'est 9.200,00 €.

Fabrice Appels (Hainaut) : mais ceci n'est pas dans le budget donc votre calcul n'est pas correct.

Michel Collard (trésorier général) : les frais de séjour concernent tout le monde

Jean-Pierre Delchef (président) : comme il n'y a pas de proposition de la commission financière, y en a-t-il une d'une des délégations provinciales ?

Gérard Trausch (Namur) : oui, je pose la question à l'assemblée générale

Jean-Pierre Delchef (président) : vous devrez donc vous prononcer sur deux votes :

1. Sur amendement de Namur
2. Sur le tableau tel que présenté

Yves van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : avant de voter, je voudrais quand même réagir sur le fait que selon Namur, « aucun des clubs ne va faire de commentaire ». Ben si, au contraire. Qu'on ne nous dise pas que ça va décourager les bénévoles. Au contraire, les bénévoles des clubs seraient relativement choqués d'apprendre cette augmentation. Par conséquent, je trouve presque limite de discuter de ceci

Gérard Trausch (Namur) : je ne dis pas que pas qu'il n'y aura pas d'impact sur la comptabilité des clubs. Je dis que quand on parle d'indemnités de bénévole, la réaction ne sera pas pareille que quand il s'agit d'augmentation des taxes ou amendes

Alain Vincent (Liège) : est-il possible de bénéficier d'une interruption de 5 minutes pour discuter entre présidents ?

La séance est interrompue pour cinq minutes

Jean-Pierre Delchef (président) : votons l'amendement présenté par Namur

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	7	0	3	4	14
<i>Contre</i>	6	1	9	0	0	16
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat			NON

Votes tableau TTA

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	0	9	3	0	12
<i>Contre</i>	6	8	0	0	4	18
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat			NON

5. Approbation du budget de l'année civile 2017

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>			Résultat			OUI

6. Approbation des interprétations données par la commission législative

Jean-Pierre Delchef (président) : la première interprétation est relative aux conditions de cooptation. Après une fructueuse discussion, on ajoute un mot et on résout les problèmes

1. Lors de sa réunion du 23 septembre 2016, la commission législative a formulé l'interprétation suivante à l'article PA 62 organes incomplets – cooptation :

A l'exception du CDA, les Organes incomplets ont la faculté de se compléter. Ils sont tenus de le faire quand leur effectif est inférieur au nombre minimum prévu par le ROI. La désignation des membres cooptés doit être ratifiée à l'AP suivante.

Ils ont toute liberté pour coopter un candidat pour autant que celui-ci :

- a) obtienne le consentement écrit du club auquel il est affecté ;
- b) réunisse les conditions **d'éligibilité** requises pour être membre de cet Organe;
- c) n'ait pas échoué lors des dernières élections au dit Organe;

Pas de questions

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>			OUI

2. Lors de sa réunion du 23 septembre 2016, la commission législative a formulé l'interprétation suivante à l'article PC 60 jours de championnat :

5. Rencontres de jeunes

Les rencontres de jeunes ne peuvent se dérouler du lundi au vendredi soir qu'avec l'accord de l'adversaire. Les autres rencontres se jouent le samedi et le dimanche.

Elles ne peuvent débuter avant 9h00.

Pour les catégories **mini-basket, elles ne peuvent pas débuter avant 10h00**, si le déplacement du club visiteur est supérieur à 60 Km.

Les rencontres **des équipes d'âge** provinciales ne peuvent débuter après 17h00 sans l'accord de l'équipe adverse.

Jean-Pierre Delchef (président) : Cela concerne une précision en termes de délai pour se déplacer que l'on soit moins de 12 ou plus de 12

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : pourquoi ne pas le faire pour tout le monde ?

Fabrice Appels (Hainaut) : si on reprend l'historique, c'était l'idée de départ

Plus de questions

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>			OUI

Fabrice Appels (Hainaut) : comme interprétation, pouvons nous toiletter ces statuts et que les textes soient directement visibles sur internet ? Toilettage ?

L'assemblée générale se déclare d'accord pour le toilettage

7. Admission, démission, radiation des clubs et des membres

Michel Collard (trésorier général) : nous avons deux dossiers.

Le premier, le BC Marsu. Les factures de la saison 2015-2016 restaient impayées à ce jour. Au regard de l'article PA89, le club a été mis en instance de radiation. L'article PA22 prévoit que la radiation peut être décidée à la première assemblée générale de la saison. Le club n'a pas inscrit d'équipe en championnat pour la saison 2016-2017. Le club n'a pas signifié son inactivité avant le 31/05. Cette inactivité de facto ne dispense nullement le club de payer ses factures dues, de la saison précédente. La dette du club est constituée de dettes provinciales et fédérales. Concernant l'AWBB, la dette du club concernant le fonds des jeunes 16-17 sera diminuée du montant non versé par Marsu.

Et concernant la province, le montant des amendes non payées par le club sera annulé, de sorte que ce montant ne soit pas mis à charge des autres clubs.

Deuxième dossier, concerne le BC Elite. L'assemblée générale de juin a voté la radiation du club Elite BC. Sur ce fait, les services de la trésorerie n'ont plus envoyé de factures et quand j'ai demandé le nombre d'équipes de jeunes aux provinces, j'ai eu la surprise de constater que le BC Elite avait inscrit une équipe en province de Bruxelles Brabant Wallon. Donc facture établie par la trésorerie. Nous nous sommes retrouvés devant un fait accompli. J'ai écrit au club en lui signifiant que s'il s'acquittait de ses dettes avant cette assemblée générale, sa situation pouvait être régularisée. Les responsables du club n'ont fourni de réponses à personne, ni à moi, ni au comité provincial, ni à Claude Dujardin. Donc je demande confirmation de la radiation du BC Elite et la cessation activité à partir de ce jour

Jean-Pierre Delchef (président) : petit complément d'information : suite à la proposition à la radiation en juin, ils ont payé une partie de leur dette début juillet. Il y avait deux solutions, soit on maintenait la radiation mais on leur remboursait un montant indu, soit on espérait que ce premier paiement soit suivi d'autres. Notre bonne volonté n'a pas été suivie d'effet et c'est contraints et forcés que nous vous proposons la radiation du club.

Pas de questions.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous voterez deux fois, d'abord sur la radiation du BC Marsu sur base article 89 des statuts et celle du BC Elite sur base de ce que nous venons de vous expliquer.

Votes sur la radiation du BC Marsu :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>		OUI	

Votes sur la radiation du BC Elite :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

Michel Collard (trésorier général) : un courrier sera adressé au CP Bruxelles Brabant Wallon

8. Interpellations et motion de confiance

Néant

9. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

9.1. Nominations des membres des organes judiciaires de Prombas

Jean-Pierre Delchef (président) : en deux temps. Un, la confirmation de la nomination de JC Vandeput comme coordinateur au niveau de Prombas et les membres des organes judiciaires Prombas. Le fait que la VBL n'a pas 5 candidats mais 3, nous a influencé à trouver une solution sportive, équitable, équilibrée, à savoir 3 effectifs comme membres des organes judiciaires Prombas. Les autres personnes qui siégeaient à Prombas sont suppléantes. Dans les faits, ça ne change pas grand-chose mais cela permet de garder l'équilibre.

Pas de questions.

1. le conseil d'administration de l'AWBB a proposé de reconduire le mandat de monsieur Jean-Claude Vandeput comme coordinateur juridique au sein de PROMBAS

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

2. le conseil d'administration de l'AWBB a approuvé la proposition du procureur régional de présenter les personnes suivantes en qualité de membres des organes judiciaires de PROMBAS.

COURCELLES Philippe
BUCHET Alain
BUFFE Jacques
LOZE Emile
LANGE Bernard

Toutefois compte tenu que la VBL n'a que 3 candidats à l'heure actuelle et afin de maintenir l'équilibre dans la répartition des mandats, le conseil d'administration propose de nommer 3 candidats.

BUCHET Alain
LOZE Emile
LANGE Bernard

et de garder en réserve les candidatures des 2 membres surnuméraires.

COURCELLES Philippe
BUFFE Jacques

Pas de questions.

Votes :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
Majorité 2/3 >						Résultat	OUI

Gérard Trausch (Namur) : y a-t-il un conseil d'appel Prombas ?

Jean-Pierre Delchef (président) : les membres désignés par le conseil d'administration sont appelés à statuer en première instance par le coordinateur juridique, qui choisit dans le « pot ». Et en cas d'appel, les autres personnes seront appelées à siéger. Mais ils ne sont pas « fixés à leur siège ».

Premièrement, il y a très peu de dossiers et ensuite, on part du principe que s'il y a un dossier FR-FR, on va demander un membre de la VBL, mais pas deux.

10. Mise à jour des statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

Jean-Pierre Delchef (président) : premier vote sur l'urgence. Il s'agit de permettre aux délégués des clubs d'encadrer les matches U12, à condition d'avoir reçu la formation

PARTIE COMPÉTITION - ARTICLE 28 : DÉLÉGUÉS AUX ARBITRES

Il y a deux types de délégués

- a) « Délégué aux arbitres » pour toutes les rencontres 5c5 impliquant un arbitrage officiel
- b) « Délégué de club » pour toutes les animations de MINI Basket ~~3&3 et rencontres 4c4~~

1. Obligations

- a) le club visité, ainsi que le club visiteur, devront chacun présenter, avant le début de la rencontre, un délégué aux arbitres ou un délégué de club, licencié majeur, ou joueur majeur non aligné,
Le délégué aux arbitres du club visité ou organisateur doit être présent 30 minutes avant le début de la rencontre afin d'accueillir les arbitres;
- b) ces délégués, obligatoirement porteurs d'un brassard aux couleurs du club auquel ils sont affectés, seront continuellement à la disposition des arbitres ou des clubs et ne pourront exercer d'autres fonctions pendant la rencontre;
- c) le délégué aux arbitres ou du club visité doit, en outre, prendre toutes dispositions utiles pour obtenir la présence de la police au terrain jusqu'au départ des officiels et des visiteurs. S'il ne parvient pas à obtenir cette présence, il doit y suppléer lui-même par l'adoption de toutes mesures utiles à l'effet d'éviter des incidents.

Les rencontres pour les catégories inférieures à U12 ne nécessitent qu'un délégué de club.

Si le délégué de club n'est pas inscrit sur la feuille de marque ou est absent, une amende prévue au TTA sera appliquée.

- 2. Les délégués aux arbitres auront notamment pour tâches :

a) A l'arrivée des arbitres et au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre, le délégué visité doit leur remettre les clés des vestiaires et les récupérer après le match.

Le délégué visiteur doit se présenter dans le vestiaire des arbitres 15 minutes avant le début de la rencontre;

b) Ils doivent

- se mettre continuellement à la disposition des arbitres et veiller à la sécurité et au confort des arbitres, des officiels et des joueurs;
- apporter leur concours à l'expulsion, décrétée par les arbitres, de personnes, soit de la zone neutre, soit dans le public;
- être à même de renseigner les arbitres sur la conduite de leurs propres supporters et faire en sorte que l'identité d'un perturbateur soit immédiatement connue;
- prévenir, voire d'empêcher, tout envahissement de terrain, avant, pendant ou après la rencontre.
- **Assister les joueurs, mineurs d'âge, lors de contrôle anti-dopage organisé par la Communauté française, en cas d'absence d'un de leurs représentants légaux.**

Les délégués aux arbitres devront se trouver dans la salle, EN DEHORS du public. Les arbitres pourront exiger que ces délégués se trouvent à une place qui leur sera désignée.

S'ils ne remplissent pas correctement leurs fonctions, l'arbitre peut exiger leur remplacement.

En cas d'incidents, si les délégués ne remplissent pas correctement leurs fonctions, les arbitres peuvent exiger leur remplacement ou arrêter la rencontre s'ils ne trouvent pas de remplaçant.

Outre l'application de l'article PC.49, le forfait de l'une ou de l'autre équipe pourra être prononcé, selon l'article PC.73.

Motivation : application de l'article 15, 19° g du décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française du 8 décembre 2006

3. Le délégué de club aura pour tâche d'apporter son aide et sa collaboration en toutes circonstances, dans le cas d'incident qui pourrait émailler une rencontre de MINI Basket ~~3&3 et rencontres 4c4~~. Il pourra également « encadrer » les matchs U12 à la condition d'avoir reçu la formation MINI Basket.

Motivations :

-Vu le manque d'investissement de bénévoles, permettre d'encadrer des animations U12 par des personnes formées en la matière.

-Diminuer le nombre d'amendes concernant le manque de délégué de club.

-Etendre la mentalité MINI Basket à un plus grand nombre d'amoureux du basket.

-Introduire dans l'évolution vers le 5C5 la notion d'un arbitre et donc d'une personne étrangère à son coach.

-Permettra de considérer dans le futur l'autorité de l'arbitre comme métronome.

Pas de questions

Votes :

1. l'urgence

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>		OUI	

2. sur le fond

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

PARTIE FINANCIERE - ARTICLE 2 : VERIFICATEURS REGIONAUX

Propositions de modification

« L'Assemblée générale élira un vérificateur aux comptes. Il est élu pour une période de trois années.

Il est rééligible et doivent avoir une formation en rapport avec leur fonction.

Il ne peut être membre ni du Conseil d'Administration de l'AWBB ni d'un conseil judiciaire ni d'un comité ni d'un groupe de parlementaires. Il doit être présenté par le groupe parlementaire de sa province.

Un appel aux candidats devra être publié sur le site Internet officiel de l'AWBB dans les délais prévus pour les autres candidatures.

Il aura, à tout moment, accès à tous les documents comptables de l'AWBB.

Il aura pour mission de vérifier le bien fondé, tant au niveau budgétaire que statutaire, des dépenses exposées.

Il devra, au plus tard quinze (15) jours calendrier avant la 2ème AG, présenter à la Commission Financière et au CDA, un rapport écrit de ses investigations dans les comptes de l'association et de ses commissions. Ce rapport sera présenté et soumis à l'approbation de cette Assemblée Générale.

Les frais inhérents à la fonction de vérificateur régional seront à charges de l'ensemble des clubs de l'AWBB, par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.

En l'absence de candidats, le Conseil d'administration de l'AWBB désignera un vérificateur aux comptes régionaux. »

Motivations : Répondre ainsi aux constatations de l'Audit financier et administratif réalisé en septembre par le bureau de Réviseurs d'Entreprises « Lambotte & Monsieur » à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Page 5 du rapport :

« Le ROI mentionne en son article 2 que l'assemblée élira deux vérificateurs aux comptes ...

L'ASBL AWBB a compté un vérificateur aux comptes (Monsieur Eric Tillieux). Un rapport a été émis par celui-ci sur les comptes arrêtés au 31.12.2015. Nous recommandons que le vérificateur date son rapport car celui-ci n'est pas daté. De plus, nous constatons qu'il n'y a qu'un vérificateur aux comptes contrairement au ROI. Afin de se conformer au ROI, il y a lieu d'élire deux vérificateurs comme le mentionne Monsieur Eric Tillieux. »

Ces dernières années, nous n'avons pas eu deux candidats à cette fonction de vérificateur aux comptes.

En l'occurrence, la modification permet de résoudre le problème et de répondre aux critiques de l'audit.

Jean-Pierre Delchef (président) : la proposition du conseil d'administration est de remplacer « les vérificateurs » par « le vérificateur » dans nos statuts. Un seul en activité. Une des remarques de l'audit de la Fédération Wallonie Bruxelles. Deux solutions : on en trouve un deuxième mais ça fait trois ans qu'on cherche ou on change nos textes et on peut répondre la Fédération Wallonie Bruxelles, pro forma, que nous avons entendu la remarque de l'audit et que nous avons agi en conséquence, dès la première assemblée générale de la saison.

Nos réflexions antérieures n'ont pas abouti mais rien ne nous empêche de profiter de l'assemblée générale de mars remettre le dossier sur le tapis. Ce que l'on vous demande aujourd'hui, c'est une proposition transitoire qui nous permette de répondre expressément à une des remarques de l'audit de la Fédération Wallonie Bruxelles. En d'autres termes, rien n'empêche d'être imaginatif pour qu'au mois de mars, on puisse préciser les rôles des différentes instances en matière de contrôle financier. On ne peut pas prendre le risque d'avoir un avis du vérificateur qui soit contredit par la Commission Financière ou par l'expert-comptable.

Michel Collard (trésorier général) : pour le bilan 2016 qui sera bientôt là, il nous faut deux vérificateurs ou un seul

Philippe Aigret (Namur) ; ça fait que trois ans que le vérificateur actuel est seul et demande qu'on respecte les statuts et qu'un deuxième se présente. Il n'y a visiblement pas d'effort fait pour en trouver un deuxième. Je trouve assez incroyable que dans toute l'AWBB, on ne puisse pas trouver un deuxième vérificateur. Et je peux vous dire que si le texte passe aujourd'hui, tout simplement parce qu'on ne cherche pas de deuxième vérificateur, il jettera l'éponge.

C'est une question de fonctionnement parce que vérifier seul et attester seul, ce n'est pas ce qu'il y a de plus correct.

Un vérificateur seul, c'est une solution au pis-aller parce qu'il y a un problème entre les textes et la situation actuelle mais votre proposition ne résoudra pas le problème. Puisqu'au mois de mars, il faudra de toute façon trouver autre chose.

Jean-Pierre Delchef (président) : ou on supprime et on étend les pouvoirs de la CF. Il faut un peu voir qui fait quoi. On a un éclairage de l'extérieur, on a un contrôle interne, on doit réfléchir. Mais ce n'est certainement pas une proposition statutaire contre l'activité du vérificateur en place actuellement, c'est pour répondre pro forma à une remarque de l'audit de la Fédération Wallonie Bruxelles

Gérard Trausch (Namur) : regrettable qu'une fédération comme l'AWBB avec budget de plus de 2.000.000 €, n'arrive pas à mettre en place un collège de vérificateurs aux comptes. On peut réfléchir à un pouvoir étendu de la Commission Financière mais on ne peut pas être juge et partie. Peut-être un expert-comptable affilié pour assister le vérificateur en place ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : Changer le texte en « élire **au moins** un vérificateur »

Jean-Pierre Delchef (président) : pour le pouvoir subsidiant, je répète une dernière fois : on répond à une remarque formulée. L'article PF2 précise que : les vérificateurs doivent être présentés par un des groupements parlementaires. Regardez un peu dans vos clubs s'il y a des candidats.

On peut voter la proposition de Claude Dujardin

Plus de question

Jean-Pierre Delchef (président) : Donc, vous votez sur la proposition du texte amendé : **au moins un vérificateur**.

1.Vote sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>				Résultat	OUI	

Votes texte amendé :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	0	26
Contre	0	0	0	0	4	4
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

PARTIE JURIDIQUE - ARTICLE 65 : LITIGES FINANCIERS

Propositions de modification

En cas de litige d'ordre financier notamment :

- le non-paiement de la cotisation

- **le non-paiement des droits d'inscription au CRF**

- la non-restitution de matériel ou d'équipement mis à disposition, opposant un club ou le Centre Régional de Formation (CRF) à l'un de ses membres, par dérogation aux dispositions statutaires, la procédure visée à l'article PJ 65 bis est d'application. Pour que la réclamation soit recevable, il convient que le club n'ait pas barré le membre de sa liste de membres. A défaut, le club est censé renoncer irrévocablement à ses droits lié au litige sur ledit membre

Motivation :

Clarifier le texte et permettre à l'AWBB de récupérer les droits d'inscription au centre de formation

Jean-Pierre Delchef (président) : la modification a pour but d'introduire dans les bases des réclamations, le fait de ne pas payer le droit d'inscription au CRF.

Pas de questions

1.Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Propositions de modification

1.1 Club démissionnaire ou radié

La démission d'un club n'est accordée que si celui-ci est quitte et libre de toute dette envers l'Association. Dans le cas contraire, la radiation est proposée à l'assemblée générale suivante.

Dès qu'un club a donné sa démission ou est radié, les joueurs qui lui sont affectés peuvent solliciter leur affectation à un autre club de leur choix.

Les membres d'un club radié pour dettes qui font partie d'un organe de l'AWBB ou qui sont arbitres, peuvent continuer à exercer cette fonction jusqu'à la fin de la saison.

A l'expiration de la saison, ils doivent demander une affectation pour un autre club.

Lorsque la démission ou la radiation a lieu en cours de saison, seuls les jeunes joueurs (PM 3) peuvent participer à des rencontres de coupes et de championnat du club choisi, s'ils ont déjà, pendant la même saison, disputé de tels matches pour leur club d'origine.

Motivations : Rappel du PA87 pour expliquer la modification au PM12 relative aux indemnités de formation.

Jean-Pierre Delchef (président) : notre trésorier général a pris la plume pour préciser les conséquences différentes joueurs qui viennent de clubs démissionnaires, radiés ou inactifs.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : concernant le PM12, on s'inquiète à propos de la différence entre membres majeurs et mineurs, dans le cas d'un club radié pour dettes

Jean-Pierre Delchef (président) : on considère que les mineurs ne sont pas responsables de la mauvaise gestion d'un club. Alors que majeurs, par définition, comme le club est constitué en ASBL, font partie de l'assemblée générale et ont droit de vote

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : et dans le cas d'un club démissionnaire, les membres sont libres d'indemnités de formation, dans le cas d'un club inactif qui ne reprend pas ses activités au bout d'un an, les indemnités sont reversées au fonds des jeunes. Pourquoi cette différence ?

Michel Collard (trésorier général) : parce qu'il peut y avoir du changement pendant l'année. Si le club reprend ses activités et tant qu'il paye ses factures, il reste actif, et s'il redémarre l'année suivante, il retrouve les indemnités des joueurs qui sont partis ailleurs. S'il ne reprend pas, ce sera compliqué de suivre des joueurs qui vont peut-être changer de club.

Gérard Trausch (Namur) : toilettage, au 2eme paragraphe, il serait peut-être opportun de changer la phrase « dès qu'un club a donné sa démission », en « dès que la démission d'un club est acceptée ».

Jean-Pierre Delchef (président) : dont acte

Plus de questions

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
Majorité 2/3 >						Résultat	OUI

Votes sur le texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

PARTIE MUTATION - ARTICLE PM12 : INDEMNITES DE FORMATION

Propositions de modification

B. Fonctionnement

Le club acceptant la mutation d'un joueur se verra réclamer, par le biais de l'AWBB, une somme forfaitaire, correspondant au nombre d'années de formation, destinée à indemniser son ou ses club(s) d'affectation successifs. L'AWBB perçoit auprès du club acceptant les indemnités dues par le biais des factures fédérales et ristourne intégralement ces montants aux clubs d'origine.

- Les indemnités de formation sont reprises sur les factures fédérales et le non-paiement de ces dernières entraîne les sanctions visées à l'article PF.8.

Cas spéciaux :

- Dans le cas d'un club démissionnaire, les membres de ce club sont libres d'indemnités de formation. Leur réaffiliation dans un nouveau club engendrera pour toute mutation ultérieure des indemnités de formation à partir de cette réaffiliation.

- Dans le cas d'un club radié pour dettes, le ou les nouveau(x) club(s) d'affectation doivent s'acquitter des indemnités de formation générées par les mutations des membres majeurs (+ de 18 ans), et ceci au prorata de la dette du club radié auprès de l'Association. Les membres mineurs sont libres de toute indemnité de formation. Leur réaffiliation dans leur nouveau club équivaut à une première affiliation et toute mutation ultérieure engendrera des indemnités de formation à partir de cette réaffiliation.

- Dans le cas d'un club inactif, les montants des indemnités de formation versées par les nouveaux clubs sont conservés au compte du club pendant la saison d'inactivité. Si au terme du délai d'inactivité (voir PA 86), le club reprend ses activités, il bénéficie des indemnités de formation conservées sur son compte courant au sein de l'Association. S'il ne reprend pas ses activités, le montant des indemnités de formation en suspens est versé au Fonds des Jeunes.

~~Si le club est radié pour dettes, le nouveau club d'affectation doit s'acquitter de l'indemnité de formation non versée par le club radié, au prorata du montant de l'indemnité resté impayé~~

~~Les listes des membres de la saison 1995-1996 servent de base.~~

~~Les contrats enregistrés à ce moment-là au SG conservent leur valeur pour déterminer l'affectation.~~

~~On présume que tous les joueurs qui étaient affectés définitivement à un club lors de la saison 1995-1996, ont reçu la~~

~~formation dans ce club. S'il y a contestation à propos du club auquel le joueur appartenait pendant la saison 1995-1996, le CDA déterminera à qui le subside de formation éventuel sera attribué, sur la base d'un dossier établi par le Secrétaire général.~~

~~Les saisons antérieures à 1995-1996~~

~~n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul des indemnités de formation.~~

~~Par mesure transitoire, le calcul des indemnités de formation s'établit à partir de la saison 1995-1996 et prend en compte les~~

~~affectations successives éventuelles jusqu'à la nouvelle mutation intervenant à dater de la période de mutation du mois de mai 2003~~

(*) une dette de 1.500 € et 10 joueurs majeurs = 150 €

Motivations : Plusieurs cas se sont présentés ces dernières années. Il est nécessaire d'écrire la jurisprudence dans le règlement d'ordre intérieur pour éviter des traitements différents au fil du temps.
On peut considérer que la période transitoire est à présent terminée.

Pas de questions

Votes sur l'urgence.

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

Votes sur le texte.

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI	

11. Présentation de la réforme des compétitions régionales de jeunes

Jean-Pierre Delchef (président) : Parmi les constats faits par le conseil d'administration sur le fonctionnement de l'AWBB et ses activités : un des points qui est ressorti, c'est qu'il fallait faire quelque chose au niveau de la compétition régionale.

Vous n'avez pas reçu de document parce qu'il n'y aura pas de votes aujourd'hui. Mais comptes tenu des échos entendus, nous vous ferons des propositions.

Premier constat : on s'aperçoit qu'il y a des rencontres qui ne méritent pas le label « régional ».

Autre constat : le nivellement par le bas. Et les clubs qui ont l'occasion de disputer le titre de champion de Belgique le confortent, il n'y a pas assez de rencontre d'un niveau supérieur qui permettrait de rivaliser avec nos voisins du nord.

Dernier constat les problèmes arbitrage.

Sur cette base de celà, les propositions sont de valoriser le championnat régional en ne permettant l'inscription que des équipes ayant un niveau reconnu, de faire encadrer toutes les rencontres régionales par des arbitres et de valoriser les championnats provinciaux, qui seront plus étoffés. Vous devez reconnaître que dans certaines provinces, il n'y a plus de championnat de certaines catégories, par manque de combattants.

Nous avons entendu tout une série de remarques, qu'il ne nous sera pas possible d'aborder aujourd'hui, tout simplement parce que tout le monde n'a pas la même connaissance du dossier.

Et quand j'entends certaines remarques, je me dis que tout compte fait, il faut peut-être voir cela autrement. La proposition du jour est la suivante : c'est de vous demander un vote d'intention, qui est le suivant : limiter le nombre d'équipes au niveau régional. Je ne parle pas du nombre, de la manière mais d'un objectif à atteindre.

L'objectif étant de valoriser le championnat régional. De quelle manière ? Créer un groupe de travail avec un représentant de chaque province, qui rassemble les idées des parlementaires et des clubs concernés. De se fixer une échéance, le 31/01/2017 afin d'aboutir à une proposition pour l'assemblée générale de mars 2017. Est-ce qu'on peut vous demander un vote d'intention en la matière, qui est de limiter le nombre d'équipes régionales de jeunes ?

Pas de questions

Votes d'intention :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	7	9	3	4	29
<i>Contre</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>			OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : Je vous demanderais de déjà désigner un membre parmi vous pour travailler avec Carine Dupuis et Jean-Pierre Vanhaelen et d'en parler avec eux après l'assemblée générale.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : quand on parle de l'assemblée générale du 25 mars, on est bien d'accord qu'on vient de voter pour ?

Jean-Pierre Delchef (président) : Si. Sur base des statuts, on pourrait d'autorité dire c'est comme ça'. Mais d'une part, on ne va prendre ce risque là et d'autre part, si c'est d'accord sur le principe, il y a des textes à modifier.

12. AWBB 2017-2020

Jean-Pierre Delchef (président) : la présentation des projets se fera en trois temps. Vous avez reçu un document qui reprend ces trois points. Pourquoi ? Il est utile de pouvoir mettre sur papier ce que nous sommes, ce que l'on veut devenir et sur quelle base.

12.1. Mission, Vision, Valeurs de l'AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : Ce sera le point de départ de tout dossier de sponsoring. Lorsque nous rencontrons des candidats sponsors, c'est leur première question : qu'est-ce que l'AWBB et que faites-vous ?

Nous souhaitons que tout le monde puisse apporter sa pierre à l'édifice et collaborer. Nous allons transmettre ce document aux membres du personnel, parce qu'il y a des valeurs véhiculées par les membres du personnel. L'idée est que toutes les forces vives de la fédération puissent s'y retrouver. Le document sera le point de départ pour la nouvelle olympiade.

12.2. Présentation des grandes lignes du plan-programme 2017-2020

Le Plan Programme que Raphaël va vous présenter est un outil imposé par la Fédération Wallonie Bruxelles, qui ne vise que le haut niveau. Cela représente un travail de grande ampleur. Nous avons présenté 120 pages à l'ADEPS en trois temps. Première réunion avec leurs services, série de questions par rapport à ce qu'on nous demandait et envoi du Plan Programme le 31/10/2016, à 23h58.

Après cela, il y a eu une présentation orale effectuée par Raphaël Obsomer cette semaine. Lorsque sa présentation a été terminée, les experts ADEPS étaient plus étonnés de la valeur du document présenté.

Je cède la parole à Raphaël Obsomer.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : je vais vous résumer le document qui vous a été envoyé. Nous devons répondre à une importante réforme de l'ADEPS concernant les Plans programmes. Les fédérations seront notamment dorénavant classées en catégories selon des critères et indicateurs précis. Le tableau sera évalué tous les 4 ans et les résultats obtenus et le degré de réalisation des projets orienteront l'accès de l'AWBB au différentes parties du Plan Programme.

Première évolution : demande de systématiser le travail sur base de 3 axes :

Axe 1. Missions de base (détectations et sélections provinciales). Nécessité de montrer la cohérence du travail effectué mais pas subventionné.

Axe 2. Centre de Formation. Equipes Nationales de jeunes

Axe 3. Belgian Lions et Belgian Cats uniquement, plus d'autre projet dans cet axe là.

Seconde évolution 2 parties sont distinguées : une partie structurelle qui concerne le personnel et les activités multiaxes et une partie « projets ».

L'accord sur la partie structurelle du plan programme sera garanti pour 4 ans. Nous ne devons plus recommencer chaque année. Une réponse est attendue au plus tard au mois de mars 2017 pour les 4 années à venir.

La partie « projets » est évolutive et sera adaptée en fonction de la durée de vie, du degré de réalisation, des résultats des projets.

Sur ces bases, le plan programme de l'AWBB comporte 2 grandes orientations de travail :

- Une évolution structurelle : trois volets de 10 ans chacun :
- Une évolution sportive imposée, divisée en période de 4 ans. Ce sont les olympiades. Nous allons entamer la 4eme olympiade depuis la création de l'AWBB.

Au niveau structurel, nous sommes dans un environnement assez complexe et avons plus de 12 interlocuteurs nationaux, régionaux (institutionnel), internationaux + relationnel (parents, joueurs, managers)

Au niveau sportif : implication de la direction technique dans les différents projets, quelques dates importantes :

- 2003 : Centre de formation filles et Summer tour.
- 2005 : Centre de formation garçons et BNT jeunes.
- 2007 : 1^{er} championnat du monde Jeunes.
- 2015 : 3x3 au niveau FIBA.
- 2016 : réelle implication au niveau des Belgian Lions.

Projets d'évolution 2017-2020 - Plan Programme : sous forme de pyramide avec 3 niveaux et 4 faces : un projet masculin, un féminin, formation de cadre, un projet 'club'.

Un projet multi axes complètera l'ensemble et sera au service de l'ensemble de la structure.

- Projets masculin et féminin :

détection provinciale -> EN U15-U20 -> Lions

Idem chez les dames mais détection plus tôt parce que maturité sportive moins développée chez les filles

Revoir les objectifs des équipes nationales jeunes. La finalité = Belgian Lions et Belgian Cats. Pas grave si moins bons résultats au niveau d'une équipe U16 nationale mais le but est de donner de l'expérience internationale aux jeunes. Accord avec la VBL pour harmoniser les approches.

Faire évoluer les projets Belgian Cats et Belgian Lions pour répondre aux nouveaux systèmes de qualification.

Pour les Cats, cela reste un système de pyramide.

Pour les Lions, ce sera comme au football « coupe du monde » et plus « championnat du monde ». Les pays européens auront sans doute plus de chance d'accéder au top mondial de cette manière là.

- Formation entraîneurs :

Niveaux de formation : mini basket, Ani, Ini, Edu, Ent. Cours généraux seront intégrés aux cours spécifiques. Accord sur décentralisation des cours (2018)

- **Projet Clubs :**

Mettre en place une collaboration avec les clubs AWBB à tous les niveaux

A la manière du projet mini basket, un des projets le plus agréables et le mieux préparé. Projet sur les rails et qui a l'adhésion de tout le monde + modèle de fonctionnement

3x3 : on doit lancer ce projet sur le même canevas que le MINI basket qui a été un modèle de collaboration de toutes les instances fédérales.

Réel souci à l'AWBB : plus d'affiliés AWBB qu'à la VBL mais moins de représentants en équipe nationale. On devrait pouvoir arriver à 50/50 sur des bases sportives.

2 priorités :

1. Améliorer la détection et la formation de l'AWBB
2. Répondre au manque de clubs AWBB dans les séries nationales : 1/3 clubs AWBB et 2/3 clubs VBL, donc moins de chances pour nos jeunes d'arriver à ce niveau là. Il faut réfléchir à des solutions sportives pour que nos jeunes joueurs et nos jeunes coaches aient les mêmes chances de se frotter au niveau national.

Idée de labellisation. Avoir par rapport aux trois axes une labellisation qui permette aux clubs de s'auto évaluer. Avoir une feuille de route. Parvenir à mettre cela au point sans surcharge administrative pour les clubs. Retour pour les clubs avec les données en notre possession. Aucune volonté d'imposer quelque chose, nous avons 4 ans pour trouver des idées, se réunir. Valoriser les clubs

- **Multiaxes :**

Cellule projet de vie : un jeune 14 ans peut entrer dans la filière AWBB avec un statut d'espoir sportif. L'AWBB doit tout mettre en œuvre pour qu'il puisse atteindre son objectif tout en anticipant si besoin une sortie de la filière avec le moins de casse possible.

Cellule Optimisation : poursuite du développement de la cellule qui fonctionne très bien.

Management : Pour que le plan programme fonctionne et réussisse, il est nécessaire que les différents projets et les différents intervenants interagissent.

Pour chaque personne de la DT entre profil, fonction et missions.

Jacques Lécrivain (Hainaut) : au vu de ce que Raphaël vient de nous expliquer, la proposition du conseil d'administration concernant les jeunes AWBB, je comprends mieux. Je n'avais pas fait la relation jusqu'à présent

Jean-Pierre Delchef (président) : je n'allais pas dévoiler ce que Raphaël allait nous proposer. Le message à retenir, est de donner le maximum de chances de jouer au plus haut niveau à nos jeunes.

Nous aurons un budget extraordinaire à vous faire voter, pas encore annoncé. Vous avez reçu les documents fin octobre, quand on ne connaissait pas encore le résultat des Belgian Cats. Budget tel que voté aujourd'hui constitue une réalité des charges et produits. On doit équilibrer les nouvelles charges avec les nouveaux produits. Le travail doit se faire ensemble. La VBL a son assemblée générale aujourd'hui et ils ont travaillé de la même manière

Subsides supplémentaires, je n'y croyais pas, j'y crois un peu plus depuis la présentation de Raphaël faite à la Fédération Wallonie Bruxelles. Il est évident que si les subsides augmentent la contribution diminue

Il était important de vous présenter les grandes lignes du plan programme. On travaille sur 4 ans avec un plan d'action jugé digne d'intérêt par l'ADEPS

12.3. Présentation de l'assurance RC dirigeants clubs

Lucien Lopez (secrétaire général) : en discutant avec des dirigeants clubs, je me suis rendu compte que certains dirigeants n'étaient pas assez armés pour se défendre face à des problèmes. Et que les dirigeants pouvaient se trouver confrontés à des problèmes majeurs. Au point que dans certains cas, selon la nouvelle loi, on peut mettre leur patrimoine personnel en question ou en danger.

Je me suis donc adressé à diverses compagnies d'assurance.

Ces discussions ont abouti à une offre de la compagnie AXA. Deux différents cas de responsabilité : externe, qui sont des dommages causés à des tiers, et interne, qui sont des dommages causés à l'ASBL elle-même.

La RC administrateur protège le patrimoine privé des administrateurs, au cas où ils devraient payer de leur poche des indemnités suite aux dommages causés.

Prime annuelle à payer par club : Pour chiffre d'affaires compris entre 0 et 250.000 € :

160 € (soit 146,45 € + 9,25 % taxes)

L'AWBB doit fournir chaque année la liste des membres dans l'ASBL de chaque club, ainsi que le n° d'entreprise

Pour les clubs qui possèdent déjà une RC Administrateurs, la compagnie accepte que le contrat soit continué jusqu'à l'échéance de la police en cours avant de venir à la compagnie AXA

Catherine Grégoire (Hainaut) : comment on interprète 5 équivalent temps plein ?

Lucien Lopez (secrétaire général) : ce sont des employés mais il y en a très peu. J'attends votre accord de principe je ne bougerai pas pour le moment, j'attends vos avis. Mais si vous me dites non aujourd'hui, je ne vais pas plus loin.

Gérard Trausch (Namur) : ce sera nominatif ?

Lucien Lopez (secrétaire général) : non, l'AWBB prend une assurance globale mais ce seront les administrateurs publiés au Moniteur qui seront assurés

Gérard Trausch (Namur) : prime à 160 euros quel que soit le nombre de clubs ?

Lucien Lopez (secrétaire général) : oui mais j'ai quand même dû donner le nombre de clubs pour avoir ce prix là

Jean-Pierre Delchef (président) : sur le principe, pensez-vous que la proposition soit digne d'intérêt ? Pas obligatoire mais vivement recommandée

13. Nouvelles de Prombas

Jean-Pierre Delchef (président) : au niveau de la structure, le conseil d'administration est toujours composé de 6 membres. Arbitrage, nous avions souhaité l'alternance, il nous revenait de proposer un candidat : c'est désormais Patrick Flament qui dirige le NDR.

Le département compétition est dirigé par Patrick Deleye, Bernard Scherpereel remplace Patrick Flament. Et nous avons un nouveau membre au département : Jean-Pierre Mespouille.

Les résultats Prombas sont enfin sur le site AWBB. Réforme compétition au niveau des hommes : PO croisés en TDM2

On réfléchit à une nouvelle formule de PO en TDM1

Reportages en direct des finales dames et messieurs en TDM1. D'autres projets sont en cours, réunion avec les clubs les 5 et 6 décembre.

Financier : pas de moyens et dons pas de dépenses. Donc frais supportés par AWBB et VBL

14. Nouvelles de la FRBB

Jean-Pierre Delchef (président) : gros problèmes d'agenda mais on tâche de résoudre l'essentiel. Déménagement VBL, il faut trouver une solution pour l'occupation des bureaux. Mais je rappelle que c'est la FRBB qui est propriétaire.

La FRBB est incontournable, au niveau international (FIBA et fédérations) et national (COIB)
Nous avons revu les structures des Equipes Nationales. L'idée c'est de parler du haut niveau d'une seule et même voix, nationale.

Sponsoring : la volonté est de chercher des sponsors nationaux. Leur volonté, c'est de passer à la télé. Lions, OK, D1, OK mais on est en train de chercher des idées pour que toutes les strates soit atteintes : provinciales et régionales.

Pas de questions

15. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : plan basket : Raphaël et moi avons été voir le ministre pour savoir où cela restait ?

Rendez-vous obtenu le 12/10. Confirmation que le plan basket sera payé, mais le montant a été revu à la baisse. Ce sera clôturé pour le 31/12/16. Idée de donner l'argent à la fédération et que nous nous chargions de la répartition. Deuxième rendez-vous le 21/11 parce que pas de nouvelles. Réponse du Cabinet : OK, mais faites nous une proposition de répartition objective.

Premier constat : tous les clubs n'ont pas rentré leurs documents.

Le 24/11, nous avons rempli le document. Réponse du cabinet reçue le 25/11, pour nous dire qu'ils revenaient vers nous dans les meilleurs délais.

Je peux vous garantir aujourd'hui que vous aurez le subside promis pour le 31/12

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : document 7 : valeurs : orientation 'client' ç me choque un peu

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est un terme général et les clubs sont des clients

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : il vaut mieux dire orientation clubs

Jean-Pierre Delchef (président) : je tiens à vous remercier pour votre présence, pour l'approbation du budget 2017 et pour votre confiance.

L'assemblée se termine à 13h00

Pour le conseil d'administration,



Jean-Pierre Delchef
Président



Lucien Lopez
Secrétaire général